

MAIRIE DE VILLERS-POL

14, Rue des écoles
59530 Villers-Pol
Tél : 03 27 49 06 37
Mail : mairie.villerspol@orange.fr

ARRETE DU MAIRE

Arrêté de circulation

Arrêté n°45 – 2024

Nous soussignés, Olivier YZANIC, Maire de Villers-Pol,

Etant donné les travaux de livraison d'un poste électrique de la part de la société ENEDIS et effectué par l'entreprise Aximum à OSTRICOURT à proximité du 211 Route des 4 Vents sur la RD934 de et à Villers-Pol le 18 juillet 2024.

Considérant que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^{ème} partie - signalisation temporaire ;

Vu, la demande de l'organisateur et de l'entreprise ;

ARRETONS

Article 1^{er} : Dans le cadre des travaux de livraison d'un poste électrique par l'entreprise Aximum le 18 juillet 2024, les restrictions sur section courante suivantes feront effet dans les deux sens de circulation :

- Vitesse sera limitée à 30km/h
- Circulation alternée, matérialisée par un feu tricolore
- Interdiction de stationner sur le trottoir sur la durée des travaux

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 4 : L'entreprise Aximum située à Ostricourt sera chargée de la mise en place de la signalisation et sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Quesnoy
- Monsieur le gestionnaire du domaine public du département du Nord

Fait à Villers-Pol, le 27 juin 2024
M le Marie,
Olivier YZANIC


